



Assemblée générale

Distr. limitée
6 février 2015
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-deuxième session
Vienne, 2-13 février 2015

Projet de rapport

[...]. **Météorologie spatiale**

1. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Météorologie spatiale".
2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Italie, Japon, Mexique, Pakistan et République de Corée. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:
 - a) "Surveillance de la météorologie spatiale en Russie: situation actuelle et perspectives de développement futur", par le représentant de la Fédération de Russie;
 - b) "Activités de recherche et d'exploitation menées récemment dans le domaine de la météorologie spatiale par l'Institut national des technologies de l'information et de la communication", par le représentant du Japon;
 - c) "Services de météorologie spatiale en Chine", par la représentante de la Chine;
 - d) "VarSITI (Variability of the Sun and its Terrestrial Impact): le nouveau programme scientifique du CIUPST" et "Activités de renforcement des capacités menées par le CIUPST permettant de mieux comprendre la météorologie spatiale", par les observateurs du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (CIUPST).



4. Le Sous-Comité a noté que la météorologie spatiale intéressait tous les pays et que des efforts internationaux conjoints étaient nécessaires en matière de suivi, de recherche et d'amélioration des capacités de modélisation pour établir des prévisions et mettre au point et offrir des services de météorologie spatiale en temps réel, éléments indispensables pour prévoir et atténuer les conséquences négatives de la météorologie spatiale sur les infrastructures technologiques spatiales et terrestres et les vies humaines.
5. Le Sous-Comité a pris acte des progrès réalisés pour améliorer les capacités en matière de météorologie spatiale au niveau national, notamment l'élaboration de programmes nationaux de météorologie spatiale et l'incorporation de la météorologie spatiale dans les plans de préparation nationaux; au niveau régional, notamment dans le cadre du programme de veille spatiale de l'ESA et de l'Agence Asie-Océanie pour la météorologie spatiale; et au niveau international, notamment la feuille de route relative à la météorologie spatiale du programme International Living With a Star (ILWS)/Comité de la recherche spatiale (COSPAR), les efforts de l'OMM visant à élargir son rôle dans le domaine des informations et des services de météorologie spatiale et les plans de l'OACI concernant la constitution d'un groupe d'experts visant à élaborer des dispositions relatives aux informations de météorologie spatiale pour la navigation aérienne internationale. À cet égard, le Sous-Comité a encouragé les États membres du Comité et les organisations nationales et internationales à renforcer leur coopération en vue de mettre en place des capacités mondiales pour surveiller les conditions météorologiques spatiales depuis l'espace ou du sol, partager les données pour mieux prévoir et réduire les incidences de la météorologie spatiale sur Terre et dans l'environnement spatial.
6. Le Sous-Comité s'est félicité du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, de son Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, dans le cadre de laquelle sont menées les activités relatives à la météorologie spatiale et de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, qui contribuaient à l'observation et au développement des activités de météorologie spatiale grâce au déploiement de réseaux d'instruments partout dans le monde et à la mise en commun des données d'observation entre les programmes de recherche dans le monde entier. À cet égard, le Sous-Comité a en outre noté que l'Atelier ONU/Japon sur la météorologie spatiale se tiendrait à Fukuoka (Japon) du 2 au 6 mars 2015.
7. Le Sous-Comité s'est félicité de l'atelier sur les services de météorologie spatiale visant à accroître la résilience mondiale, organisé par les États-Unis en marge de sa cinquante-deuxième session, qui donnait un aperçu de la diversité des activités et services de météorologie spatiale actuellement proposés par les États membres et les organisations nationales et internationales concernées, et abordait certaines questions essentielles liées au maintien de la viabilité à long terme des activités spatiales.
8. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale, dont la création avait été approuvée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-septième session en 2014, s'était réuni en marge de sa cinquante-deuxième session sous la présidence du Canada, pour définir son programme de travail, fondé sur les meilleures pratiques des travaux du groupe d'experts C sur la météorologie spatiale du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

9. Le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale a soumis son projet de mandat, son plan de travail et le rapport sur les travaux de la première réunion au Sous-Comité à sa cinquante-deuxième session (A/AC.105/C.1/2015/CRP.27.)

10. Dans son rapport sur les travaux de la première réunion, présenté par le rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie spatiale, le Groupe a rappelé qu'il était important d'assurer une surveillance permanente et étendue de la météorologie spatiale et d'élaborer des modèles de météorologie spatiale et des outils de prévision perfectionnés et a exprimé le désir d'améliorer la communication et la coordination et de renforcer les capacités pour répondre aux besoins de l'effort mondial en matière de météorologie spatiale. À cet égard, les discussions de la première réunion du Groupe d'experts et les propositions du Groupe pourraient porter sur ce qui suit: a) examiner la teneur, la structure et l'organisation des efforts en cours dans le domaine de la météorologie spatiale; b) déterminer les domaines où une coordination supplémentaire pourrait être nécessaire ou appropriée et/ou recenser les possibilités de contributions supplémentaires d'États membres, d'organisations intergouvernementales internationales et d'organisations non gouvernementales et les domaines concernés; c) proposer des mesures tendant à améliorer la coordination en matière de météorologie spatiale avec les organes spécialisés, notamment les organismes des Nations Unies (OMM et OACI, entre autres), et faciliter la collaboration avec d'autres initiatives de météorologie spatiale; d) promouvoir l'importance et la portée des effets de la météorologie sur l'infrastructure technologique et e) encourager la réalisation d'études sur les incidences de la météorologie spatiale et les effets socioéconomiques dans les États Membres.

11. Compte tenu de l'importance accrue de la communication entre les entités intéressées par la météorologie spatiale, le Groupe d'experts a en outre examiné l'intérêt d'éventuels ateliers et du partage d'informations entre les États membres en ce qui concerne la météorologie spatiale, y compris éventuellement une ressource Web spécialisée. Une grande importance a également été accordée à la réalisation d'études des incidences de la météorologie spatiale et il a été noté que les travaux réalisés par le Royaume-Uni, par exemple, avaient montré l'intérêt de mettre en exergue les incidences importantes de la météorologie spatiale et de prendre des mesures pour en atténuer les effets dommageables.

12. Le Groupe d'experts a en outre été informé que l'OMM avait élaboré un plan sur quatre ans pour les activités de coordination en matière de météorologie spatiale visant à fournir des services opérationnels de météorologie spatiale et les améliorer, en particulier en vue de répondre aux exigences de l'OACI concernant des services de météorologie spatiale pour la navigation aérienne. Le Groupe a encouragé cette initiative, qui devrait grandement contribuer à la réalisation de ses objectifs. Conformément aux conclusions du groupe d'experts C du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, la première réunion du Groupe d'experts sur la météorologie spatiale a insisté sur l'importance de la météorologie spatiale eu égard aux débris spatiaux et pour prévoir avec exactitude les trajectoires de rentrées des objets depuis leurs orbites spatiales.

13. Le Sous-Comité a noté que face à la compréhension croissante de la gravité potentielle, de la probabilité et des effets des conditions météorologiques spatiales défavorables, le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale a joué un rôle important en favorisant les synergies et la convergence de l'intérêt commun parmi

les États membres du Comité et les organisations nationales et internationales concernées s'agissant des activités de météorologie spatiale.

14. À sa 822^e séance le 5 février 2015, le Sous-Comité a approuvé le mandat et le plan de travail du Groupe d'experts sur la météorologie spatiale, comme suit:

1. Le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale a pour mandat de promouvoir la sensibilisation, de donner des conseils et de faciliter la communication et la coopération dans le domaine de la météorologie spatiale parmi les États membres du Comité et les organisations nationales et internationales concernées;

2. Dans le cadre de son plan de travail, le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale s'acquittera des tâches suivantes:

a) Examiner le rapport et les conclusions du groupe d'experts C sur la météorologie spatiale du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, figurant dans le document A/AC.105/C.1/2014/CRP.15, ainsi que d'autres informations relatives à la météorologie spatiale, notamment le rapport récent de l'équipe COSPAR-ILWS chargée de la feuille de route, intitulé "Comprendre la météorologie spatiale pour protéger la société". Le Groupe examinera les lignes directrices, les recommandations et les meilleures pratiques en vue d'identifier des mécanismes propres à promouvoir leur mise en œuvre, notamment une évaluation des priorités (première année);

b) Dresser l'inventaire des organismes compétents des Nations Unies, notamment l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et de ceux au sein des États membres du Comité et des organisations nationales et internationales. Déterminer et évaluer leur rôle dans les efforts mondiaux sur la météorologie spatiale, promouvoir la coordination et la communication entre eux, et garantir la complémentarité des efforts du Sous-Comité scientifique et technique (première et deuxième années);

c) Reconnaître les incidences de la météorologie spatiale, promouvoir la participation accrue et étendue des États membres en matière de surveillance de la météorologie spatiale, au sol et dans l'espace, et en matière de développement, de perfectionnement, de partage et de prestation de services de météorologie spatiale (deuxième à quatrième années);

d) Le Groupe fera rapport chaque année au Sous-Comité sur les progrès accomplis, les questions importantes identifiées et les domaines où il est recommandé de prendre des mesures spécifiques. Le Groupe formulera en outre également une recommandation concernant son plan de travail en cours et à venir.

[...]. Objets géocroiseurs

15. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 11 de l'ordre du jour, "Objets géocroiseurs".

16. Les représentants de l'Allemagne, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Japon, du Pakistan et de la République de Corée, ainsi que le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique

latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par des représentants d'autres États membres ainsi que par les observateurs du Conseil consultatif de la génération spatiale, de l'ESA et de la Secure World Foundation.

17. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Objets géocroiseurs 2014", par le représentant des États-Unis;
- b) "Les activités actuellement menées par la Russie en vue de se prémunir contre les objets géocroiseurs et le projet de système de défense planétaire international Citadel", par les représentants de la Fédération de Russie;
- c) "Le statut et les activités des groupes nouvellement créés sur les objets géocroiseurs: le Réseau international d'alerte aux astéroïdes et le Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales", par le représentant des États-Unis et l'observateur de l'ESA;
- d) "Incident impliquant un objet géocroiseur: une boule de feu au-dessus de la Roumanie", par le représentant de la Roumanie;
- e) "Situation récente de la mission Hayabusa-2", par le représentant du Japon;
- f) "MIRIS: un télescope spatial infrarouge compact", par le représentant de la République de Corée;
- j) "Philae: premier atterrissage sur une comète", par le représentant de l'Allemagne.

18. Le Sous-Comité a noté que c'était par la coopération internationale et la coordination des recherches connexes et des connaissances sur les pratiques optimales que l'on pouvait le mieux atténuer efficacement les menaces liées aux objets géocroiseurs. Le Sous-Comité a noté en particulier la coopération internationale dans la construction de télescopes pour l'observation et la caractérisation, le développement d'engins spatiaux non habités pour étudier les objets géocroiseurs, les avancées technologiques pour la collecte de données sur les objets géocroiseurs et le développement d'un engin spatial pour l'observation des objets géocroiseurs.

19. Le Sous-Comité a aussi noté l'importance de l'échange d'informations relatives à la détection, à la surveillance et à la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux afin de faire en sorte que tous les pays, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation d'un impact d'objet géocroiseur sont limitées, soient conscients des menaces potentielles. Il a aussi rappelé l'importance du renforcement des capacités pour une intervention d'urgence efficace et la gestion des catastrophes en cas d'impact d'objets géocroiseurs.

20. Le Sous-Comité a noté que dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait accueilli favorablement les recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs (A/AC.105/1038, annexe III, par. 11 à 14).

21. Le Sous-Comité a noté que dans sa résolution 69/85, l'Assemblée générale avait rappelé les recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, approuvées par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquantième session et par le Comité à sa cinquante-sixième session et avait noté avec satisfaction que le Sous-Comité serait informé à sa cinquante-deuxième session des progrès accomplis dans la création d'un réseau international d'alerte aux astéroïdes et d'un groupe consultatif de planification des missions spatiales en vue de la mise en œuvre des recommandations pour une riposte internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs.

22. Le Sous-Comité a rappelé qu'il avait convenu que les activités du Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) et du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) devraient être facilitées par l'ONU et a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs, établie par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2001, devrait contribuer à la création du IAWN et du SMPAG et qu'elle devrait l'informer des progrès réalisés à cet égard, et qu'une fois créés, le IAWN et le SMPAG devraient rendre compte annuellement de leurs travaux.

23. Le Sous-Comité a rappelé que la composition de base du comité directeur spécial du IAWN avait été établie (A/AC.105/1065, par. 171) à sa première réunion, tenue sous les auspices de l'Équipe et accueillie par le Centre des planètes mineures, au Harvard-Smithsonian Center for Astrophysics à Cambridge, dans le Massachusetts (États-Unis), les 13 et 14 janvier 2014. À cette réunion, les membres du comité directeur spécial ont reconnu qu'il fallait inviter d'autres organisations compétentes à participer et contribuer au IAWN.

24. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe s'était réunie le 11 juin 2014 en marge de la cinquante-septième session du Comité pour planifier la mise en place du IAWN et les préparatifs de la deuxième réunion du SMPAG, qui devait se tenir les 12 et 13 juin 2014. Il a en outre noté qu'à la deuxième réunion du SMPAG, entre autres, les résultats suivants avaient été obtenus:

a) Les participants avaient finalisé le projet de mandat du SMPAG et étaient convenus d'un texte jugé final;

b) L'ESA avait été officiellement et unanimement élue Présidente du SMPAG pour les deux années à venir;

c) Le besoin de transparence et de communication ouverte avait été souligné. En conséquence, il avait été décidé d'accepter aux réunions du SMPAG des observateurs ayant une compétence dans les domaines intéressant la défense planétaire;

d) Il avait été convenu de désigner pour chaque tâche un responsable qui coordonnerait les activités et la production d'un rapport. Certains membres du SMPAG s'étaient déjà portés volontaires pour assumer cette fonction;

e) Il avait été convenu que la prochaine réunion du comité directeur du SMPAG aurait lieu en marge de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique et que la prochaine réunion plénière du SMPAG aurait lieu les 9 et 10 avril 2015 à Frascati (Italie), juste avant la Conférence sur la défense planétaire prévue en 2015.

25. Le Sous-Comité a noté que qu'à sa cinquante-deuxième session, le SMPAG comptait 14 membres officiels, qu'une agence spatiale avait officiellement demandé d'en faire partie et que deux autres agences spatiales avaient indiqué leur intention de devenir membres. Il a en outre noté qu'à ce jour, 10 activités de la liste de tâches du SMPAG avaient été convenues et que pour 5 d'entre elles, des agences responsables avaient été désignées pour coordonner les travaux à réaliser.

26. Le Sous-Comité a été informé que les 9 et 10 septembre 2014, l'Équipe, en collaboration avec la NASA et la Secure World Foundation, avait organisé un atelier sur les stratégies de communication du IAWN concernant les risques d'impact d'objets géocroiseurs à Broomfield, au Colorado (États-Unis). Les principales conclusions de l'atelier étaient les suivantes:

a) Les principes fondamentaux de la communication sur les risques sont bien définis et largement acceptés;

b) Cultiver et maintenir la confiance du public, émettre des notifications et des alertes en temps opportun, assurer la transparence des communications, comprendre ses différents publics et prévoir une série de scénarios constituent des éléments importants pour communiquer efficacement des informations sur les risques d'impact d'objets géocroiseurs;

c) Le IAWN doit être un réseau de communication mondial fonctionnant 24 heures sur 24, afin d'être une source d'information crédible et fiable;

d) L'utilisation, dans les différentes institutions composant le IAWN d'un langage commun pour communiquer des informations concernant les risques d'impact d'astéroïdes pourrait aider le IAWN à construire son identité et à assurer sa crédibilité. La mise en place de mécanismes pour les communications courantes pourrait contribuer à accroître la sensibilisation.

27. Compte tenu de ce qui précède, les participants à l'atelier ont formulé des recommandations pour le IAWN, notamment:

a) Le IAWN devrait établir un plan quinquennal comportant des mesures à court et moyen terme afin d'être un réseau international fiable et crédible d'information, de notification et d'alerte aux objets géocroiseurs. Ce plan devrait tenir compte des principes fondamentaux de la communication sur les risques;

b) Le IAWN devrait parrainer de séances d'information et des ateliers à l'intention des représentants des médias pour mieux faire connaître les objets géocroiseurs au sein des médias.

28. Le Sous-Comité a noté que le comité directeur du IAWN s'était réuni le 11 novembre 2014 pendant la quarante-sixième réunion annuelle de la Division des sciences planétaires de l'Association américaine d'astronomie. Le comité directeur a entendu des présentations de plusieurs projets de caractérisation d'objets géocroiseurs sur leurs activités en cours et capacités. Une version finale de la lettre d'intention de participer au IAWN a été présentée et examinée. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.minorplanetcenter.net/IAWN.

29. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe avait accompli avec succès ses travaux visant à créer le IAWN et le SMPAG et considérait que les tâches qui lui avaient été confiées avaient été menées à bien. Comme le IAWN et le SMPAG communiqueraient au Sous-Comité des rapports d'activité annuels sur l'élaboration

d'une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, l'Équipe avait recommandé d'être dissoute.

30. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des travaux menés par l'Équipe sur les objets géocroiseurs et s'est félicité des progrès réalisés dans la coordination des activités internationales d'atténuation des menaces liées aux objets géocroiseurs, en particulier dans le cadre de ses travaux visant à créer le IAWN et le SMPAG. Le Sous-Comité a en outre remercié le Président de l'Équipe, Sergio Camacho (Mexique), pour son dévouement.

31. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe avait recommandé que le IAWN organise une réunion en 2016 pour tenir des discussions ouvertes sur son plan de travail et d'autres activités liées aux objets géocroiseurs. Cette réunion pourrait se tenir en marge de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique de sorte que les délégations intéressées puissent y participer.

32. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe avait en outre recommandé que le IAWN et le SMPAG demandent le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

33. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe avait indiqué que des travaux supplémentaires seraient nécessaires concernant le cadre de prise de décisions et de mise en œuvre requis aux fins du développement des capacités de la communauté internationale pour faire face aux menaces que représentent les objets géocroiseurs. Ces travaux devraient également tenir compte de la nécessité d'établir un cadre institutionnel et juridique pour les décisions concernant les opérations de défense liées aux objets géocroiseurs et les responsabilités en la matière.

34. Le Sous-Comité a en outre été informé que les 5 et 6 février 2015, en collaboration avec l'Équipe sur les objets géocroiseurs, la première réunion du comité directeur du SMPAG avait eu lieu en marge de la session du Sous-Comité. Y avaient participé des représentants des entités suivantes: Agence aérospatiale allemande, Agence japonaise d'exploration aérospatiale (Japon), Agence spatiale du Royaume-Uni, Agence spatiale européenne, Agence spatiale israélienne, Agence spatiale roumaine, Agenzia Spaziale Italiana, Centre national d'études spatiales (France), Commission de recherche sur l'espace et la haute atmosphère (Pakistan), IAWN et NASA (États-Unis). En outre, des représentants de l'Équipe sur les objets géocroiseurs et du Bureau des affaires spatiales, ainsi que de l'Autriche, du Canada, de l'Inde et d'Oman étaient présents.

35. Le Sous-Comité a été informé que la demande de participation au SMPAG présentée par l'Agence spatiale israélienne avait été officiellement acceptée à la réunion.

36. Le Sous-Comité a reçu les informations suivantes à propos de cette réunion:

a) Le comité directeur du SMPAG est convenu d'une première version officielle du mandat du SMPAG;

b) Des discussions se sont tenues sur les critères à retenir pour participer au comité directeur et aux réunions plénières du SMPAG. S'agissant du statut d'observateur, il a été convenu que les observateurs pouvaient être invités aux réunions s'ils en ont fait la demande préalable et si elle a été acceptée par le Président de la réunion;

- c) Les délégations sont convenues d'inviter officiellement le Bureau des affaires spatiales de l'ONU à participer aux réunions du SMPAG en qualité d'observateur;
- d) Il a été convenu que le comité directeur du SMPAG se réunirait deux fois par an;
- e) Des discussions se sont tenues sur la structure générale et les activités spécifiques du plan de travail du SMPAG ainsi que sur le calendrier;
- f) Il a été convenu que le plan de travail du SMPAG devrait être un document évolutif comprenant les activités achevées, en cours et prévues.

[...]. Viabilité à long terme des activités spatiales

37. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé "Viabilité à long terme des activités spatiales", dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session¹ et étendu par le Comité à sa cinquante-septième session².

38. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Bélarus, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, du Pakistan, de la République de Corée, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 13 de l'ordre du jour. L'observateur de la Secure World Foundation a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

39. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Le modèle COMSTAC (Commercial Space Transportation Advisory Committee): tirer parti du secteur privé pour réglementer le secteur public", par le représentant des États-Unis;
- b) "Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales en 2014 (APRSAF-21)", par le représentant du Japon;
- c) "Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales", par le représentant de l'Australie;
- d) "Risques pour les aéronefs causés par les débris d'engins spatiaux", par les observateurs de l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale;
- e) "Enseignements tirés des échecs passés dans le domaine spatial", par les observateurs de l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale.

¹ A/64/20, par. 161.

² A/69/20, par. 199.

40. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat contenant un ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.340);

b) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail et contenant un projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.343);

c) Document de séance contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire présentée par les États-Unis (A/AC.105/C.1/2015/CRP.10);

d) Document de séance contenant des observations et des propositions présentées par l'Allemagne aux fins d'amendement de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2015/CRP.11);

e) Document de séance contenant une proposition présentée par la Belgique aux fins d'insertion d'un texte supplémentaire dans l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2015/CRP.12);

f) Document de séance présenté par le Brésil, contenant des observations et une proposition de ligne directrice supplémentaire (A/AC.105/C.1/2015/CRP.19);

g) Document de séance présenté par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, contenant des commentaires et des propositions d'amendements à l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.19/Rev.1);

h) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, contenant une analyse et des propositions de lignes directrices supplémentaires en ce qui concerne la définition d'une interprétation uniforme du droit de légitime défense prévu par la Charte des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'espace comme moyen de faire en sorte que l'espace reste un environnement sûr et sans conflit et de promouvoir la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.22);

i) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, contenant une analyse et des propositions de lignes directrices supplémentaires en ce qui concerne les moyens de mieux comprendre les questions relatives à l'amélioration de l'immatriculation des objets spatiaux compte tenu de la nécessité d'assurer la sûreté des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.23);

j) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, contenant une analyse et des propositions de six lignes directrices supplémentaires en ce qui concerne des considérations et propositions supplémentaires propres à mieux faire comprendre les aspects prioritaires, la signification globale et les fonctions du concept et de la pratique consistant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.24);

k) Document de séance présentée par la République islamique d'Iran, contenant une proposition d'amendement au projet de consolidation de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.25);

l) Document de séance présenté par la France, contenant des observations et des propositions d'amendement de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2015/CRP.28);

m) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, contenant une proposition d'examen et de prise en compte de la notion de plate-forme d'information des Nations Unies desservant les besoins communs de collecte et de partage d'informations sur la surveillance de l'espace circumterrestre dans l'intérêt de la sûreté des activités spatiales, et de ses aspects architecturaux et programmatiques (A/AC.105/C.1/2015/CRP.32);

n) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, contenant des observations sur l'analyse des liens qui peuvent exister entre les recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et l'élaboration de lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.33).

41. Le Sous-Comité était également saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales: observations des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/1080).

42. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

43. Le Sous-Comité a salué les progrès que le Groupe de travail avait accomplis, conformément à son mandat et à ses méthodes de travail, depuis sa dernière session.

44. Le point de vue a été exprimé que la participation des pays en développement aux travaux du Groupe de travail et de ses groupes d'experts était insuffisante, et qu'il faudrait l'encourager activement.

45. Quelques délégations ont souligné l'importance d'accomplir les travaux du Groupe de travail dans le délai indiqué dans le plan de travail révisé.

46. Le point de vue a été exprimé qu'il ne faudrait pas que la hâte de finaliser l'ensemble de lignes directrices compromette l'examen attentif et nécessaire des sujets pertinents.

47. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de continuer à examiner les éléments communs des travaux du Groupe de travail et des recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189).

48. Le point de vue a été exprimé qu'il était indispensable de prendre des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales pour maintenir la viabilité à long terme des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

49. Le point de vue a été exprimé que les lignes directrices relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales s'intégreraient dans un contexte plus large de mesures visant à favoriser l'exploitation durable de l'espace, et qu'elles avaient pour but de soutenir et de compléter les orientations énoncées dans les traités, principes, lignes directrices et recommandations existants.

50. Le point de vue a été exprimé que l'Organisation des Nations Unies était le seul cadre qui convenait pour créer des lignes directrices et des codes relatifs à la viabilité à long terme des activités spatiales.
51. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les projets de lignes directrices prennent en considération les besoins des pays en développement et ne limitent pas leur accès à l'espace.
52. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les lignes directrices prennent en compte le principe du non-déploiement d'armes dans l'environnement spatial.
53. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les projets de lignes directrices soient conformes au droit international, y compris les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, et qu'il n'était pas souhaitable de réglementer les activités spatiales de manière excessive.
54. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices reconnaissent que la préservation de l'espace pour le bien commun de l'humanité devrait être obligatoire et que sa viabilité ne pourrait être subordonnée aux considérations intérieures des États.
55. Quelques délégations ont estimé qu'il ne faudrait pas que les nouvelles lignes directrices engendrent de nouveaux coûts ou imposent des obstacles techniques aux pays en développement dont les activités avaient peu ou pas d'impact sur la viabilité des activités spatiales.
56. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices incluent des mesures concrètes que les pays qui mènent des activités spatiales puissent mettre en œuvre.
57. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices soient prospectives et incitent à recourir à de nouvelles techniques et solutions pour résoudre les problèmes rencontrés pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales.
58. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices se concentrent sur les mesures qui existent déjà, et traiter les solutions techniques qui n'ont pas encore atteint la maturité comme des thèmes de nouveaux débats d'experts.
59. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait revoir l'ordre et le groupement des projets de lignes directrices.
60. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait rationaliser les projets de lignes directrices.
61. Le point de vue a été exprimé qu'il était important de s'entendre sur les dispositions du document A/AC.105/C.1/L.340 qui constitueraient des lignes directrices.
62. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait clarifier les relations qui existent entre certains des projets de lignes directrices et les obligations légales existantes.
63. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait continuer de chercher à s'entendre sur les définitions et traductions des termes utilisés dans les lignes directrices.

64. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait, conformément au droit international, que les lignes directrices utilisent le terme d'"entités non gouvernementales" plutôt que celui d'"entités privées".
65. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait ajouter des lignes directrices à l'ensemble actualisé de projets présenté dans le document A/AC.105/C.1/L.340.
66. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices traitent de la sécurité des infrastructures critiques pour les activités spatiales.
67. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait introduire, dans les projets de lignes directrices, une ligne supplémentaire qui inviterait les États à s'engager, dans leur cadre juridique interne, à ne mener que des activités pacifiques dans l'espace et, ce faisant, à garder à l'esprit le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.
68. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait créer un centre d'information sur la surveillance de l'espace circumterrestre, outil universel d'échange, de collecte et de diffusion d'informations sur les événements qui surviennent dans l'espace circumterrestre et les objets qui s'y trouvent. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé que les États membres pourraient engager des consultations informelles qui leur permettraient de prendre une décision à cet égard à la prochaine session du Comité, en juin 2015, et qu'il faudrait que le Bureau des affaires spatiales les y aide.
69. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait, pour assurer la sécurité, la sûreté et la viabilité des activités spatiales, mettre à la disposition de tous les pays une base de données des objets spatiaux.
70. Le point de vue a été exprimé que les débris spatiaux avaient résulté d'activités précédemment menées par des pays dotés de capacités spatiales de pointe, et qu'il faudrait que ces derniers aident, par un appui scientifique, technologique et financier, les nouveaux venus à réduire leurs débris, dans l'intérêt de la viabilité à long terme des activités spatiales.
71. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les questions juridiques relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales soient examinées au sein du Sous-Comité juridique.
72. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait inscrire à l'ordre du jour un nouveau point sur l'utilisation légitime de la force dans l'espace.
73. Le Sous-Comité a rappelé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était, à sa cinquante-septième session, convenu que les États membres du Comité devraient être invités à soumettre leurs avis sur les moyens d'appliquer concrètement les recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux qui concernent la sécurité des opérations spatiales et/ou pourraient être utiles pour assurer cette dernière, également dans le contexte des travaux menés actuellement par le Groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/69/20, par. 374). Il s'est félicité des contributions contenues dans le document A/AC.105/1080, invitant les autres États membres à soumettre les leurs avant la cinquante-huitième session du Comité.

74. Le Sous-Comité a noté que l'Assemblée générale avait, au paragraphe 6 de sa résolution 69/38 en date du 2 décembre 2014, décidé de convoquer, dans la limite des ressources disponibles, une séance spéciale commune de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) afin d'examiner les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session, au titre de la question intitulée "Désarmement général et complet", une question subsidiaire intitulée "Séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales".

75. Le Sous-Comité a prié le Secrétariat de rendre compte au Comité, à sa cinquante-huitième session, des préparatifs de cette séance spéciale commune et d'informer le Comité sur le type, l'ordre du jour et le déroulement de cette séance, ainsi que les résultats escomptés et les éventuelles incidences budgétaires.

76. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui figure à l'annexe [...] du présent rapport.
